

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande du 28 avril 2026 présentée par Monsieur FOURNEL Nicolas – Agence Immobilière Propriétés Privées 4 rue du Velay 42660 Saint Genest Malifaux ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion **des 20 ans de l'Agence Immobilière Propriétés Privées située au 4 rue du Velay 42660 Saint Genest Malifaux ;**

A R R E T E :

Article 1^{er} : Stationnement

L'ensemble des places de stationnement seront réservées à Monsieur FOURNEL Nicolas, Agence Immobilière Propriétés Privées au niveau du parking de la place de l'Eglise du côté de la rue du Velay, à l'occasion des 20 ans de l'Agence Immobilière Propriétés Privées **le vendredi 3 juillet 2026 de 8 heures 30 à 17 heures.**

Article 2 : Des barrières et panneaux de signalisation seront mis à disposition par les services techniques. Charge à l'organisateur de les installer et les maintenir en place pendant toute la durée de la manifestation.

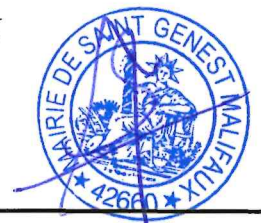
Article 3 : Les emplacements et les abords doivent être tenus propres en permanence.

Article 4 : Monsieur FOURNEL Nicolas, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 29 avril 2026

La Maire
Geneviève MANDON



Mairie

1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUX

Tél. : 04 77 51 20 01

Mail : mairie@st-genest-malifaux.fr - Internet : www.st-genest-malifaux.fr